



Acte n° 2022C124

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Patrick NABETH, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : FINANCES - Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 - Décision modificative n°2

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 43 189,82€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 23 000,00€

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- De régulariser les charges transférées de 2021 en 2022 qui ne donneront pas lieu à mandats en 2022 pour un montant de 36 689,82€ : provision en dépenses aux comptes 604, 61521 et 617 et en recettes au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opération de gestion ».
- D'annuler des titres annulatifs émis à tort en 2020 pour la PFAC, par une provision en recettes au compte 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » et en dépenses au compte 022 « dépenses imprévues ».
- De supprimer les crédits pour un montant de 23 000€ prévus au compte 63513 « Autres impôts locaux » servant à payer la Taxe d'aménagement de la STEP de Saint Didier de Formans pour les affecter au compte 10226 en investissement via le virement de section. A

noter qu'une demande de dégrèvement a été déposée auprès des services fiscaux au motif qu'il s'agit d'un équipement public.

En investissement :

- De provisionner l'opération 1000 APCP STEP de Fareins de 20 000€ pour terminer les travaux, au compte 2315 « immobilisations en cours » en équilibrant par une diminution des crédits de l'opération 100 Hors tranche au compte 2315 « Immobilisations en cours ».
- D'affecter les crédits pour un montant de 23 000€ au compte 10226 « taxe d'aménagement » en provenance du compte 63513 « Autres impôts locaux » via le virement de section.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FUNCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	604	01	Achat d'études et de prestations de service	33 518,74		Régularisation des charges transférées 2021 non soldées en 2022
D		011	61521	01	Entretien et réparation de bâtiments publics	3 056,33		
D		011	617	01	Etudes et recherches	114,75		
R		77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		36 689,82	
R		77	773	811	Mandats annulés sur exercices antérieurs		6 500,00	Ecritures de régularisation de la PFAC (annulation de titres annulatifs (Tan11B10 de 2500€ et Tan12B10 de 4000€))
D		022	022	011	Dépenses imprévues	6 500,00		
D		011	63513	812	Autres impôts locaux	-23 000,00		Modification d'imputation de la taxe d'aménagement qui doit être payée en Investissement (compte 10226)
D		023	023		Virement à la section d'investissement	23 000,00		Equilibre budgétaire
					TOTAL	43 189,82	43 189,82	

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	INVESTISSEMENT	Dépenses Recettes		Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D	1000	23	2315	811	Immobilisation en cours - Installation matériel et outillage technique APCP STEP DE FAREINS	20 000,00		Provision budgétaire travaux fin de chantier
D	100	23	2315	811	Immobilisation en cours - Installation matériel et outillage technique - Opération Hors Tranche	-20 000,00		
D		10	10226	812	Taxe d'aménagement	23 000,00		Modification d'imputation de la taxe d'aménagement qui doit être payée en investissement (compte 10226)
R		021	021	01			23 000,00	Equilibre budgétaire
TOTAL						23 000,00	23 000,00	

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN

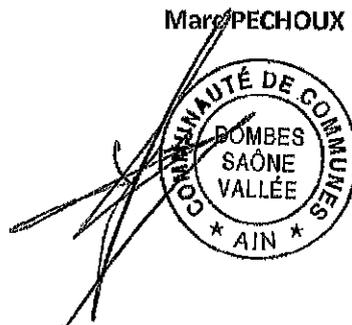
Affichage électronique le :

21 SEP. 2022



Le Président,

Marc PECHOUX



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20220915-2022C124-DE
Reçu le 21/09/2022